New Nouveau
Brunswick

Speech from the Throne

The honourable

Gilbert Finn, OC
Lieutenant-Governor

February 11, 1992

First Session of the 52nd
Legislative Assembly of
New Brunswick

92-02726/

Speech From The Throne - 1992

Madam Speaker, and Honourable Members of the Legislative Assembly:

On behalf of Her Majesty the Queen, I take great pleasure in welcoming you to the opening of the First Session of the 52nd Legislative Assembly of the Province of New Brunswick.

Last year the Province exercised its democratic right in re-electing the Government as well as an Official Opposition. I would like to congratulate all members of the new Assembly and I trust that each of you stands ready to serve and act in the best interests of the people of New Brunswick. I would particularly like to acknowledge New Brunswick's first woman Speaker of this Legislative Assembly, the Honourable Shirley Dysart. As well, I would like to acknowledge the Honourable Alan Graham who is celebrating his 25th anniversary as an elected member of this Legislative Assembly.

During the past year New Brunswick lost one of its most prominent citizens, the Honourable Richard Bennett Hatfield. The former premier served this Legislative Assembly for over 26 years, and I am sure I speak for all members in recognizing the outstanding contribution he made to New Brunswick. We shall miss his presence on the provincial and national scene.

My Government was pleased to participate in the Fourth Francophone Summit in 1991 and a number of worthwhile projects will result from this. Included will be the hosting of an international conference in 1992 of education ministers who use French as a common language, and the implementation of an economic development project for women in West Africa.

Last year saw a new milestone in the creation of a Maritime Forum of Cabinets. For the first time in the history of the region, the Cabinets of the provinces of New Brunswick, Nova Scotia, and Prince Edward Island met in Moncton to initiate a Forum on Maritime Economic Cooperation. I congratulate the three provinces in this effort to work together for the betterment of all Maritimers.

I am sure I speak for all members of this Assembly in offering congratulations to those New Brunswickers who have excelled in the fields of athletics, arts and crafts. Many of these people have received national and international recognition through various awards. We

salute them as well as all amateurs and professionals who pursue these challenging activities, and in doing so help to instill pride in our Province.

During the past four years My Government successfully completed its **Agenda For Change** program. The achievements of this first mandate have placed New Brunswick in a much better position to cope with the issues and the problems of the day. This Government looks forward to its new mandate, and is confident it has the strength and ability to successfully manage the affairs of the Province over the next four years.

Canadians acr ss this country are deeply concerned about our economic well-being, as well as the future stability of our nation. I share the concern and the hopes of all New Brunswickers during this difficult period.

My Government is very concerned about the recessionary conditions we are currently experiencing. Although New Brunswick has very little influence on the worldwide economic slowdown, the Government will continue to support all citizens during this difficult period, while at the same time positioning the province for prosperity in the future. The economy and the socioeconomic well-being of the people of New Brunswick will dominate My Government's new mandate and the beginning of the 52nd Legislative Assembly.

The challenges created by the current economic situation will be pre-eminent during this Session, and the initiatives of My Government will be directed at four major objectives. Of foremost concern must be the strengthening of our economy for the 1990s. The development of our human resources through education and training, ensuring security for our social programs, and restructuring government services will also be dominant themes. In partnership with the people of New Brunswick, this Government intends to implement a number of initiatives in these areas.

An Economy for the 1990s

An improved economy and job creation will be our chief preoccupation during this Session. My Government will undertake a comprehensive approach to deal with the current economic downturn. Various initiatives will be implemented to address the immediate impact of the recession, and to build the structures necessary for New Brunswick to prosper and meet the economic challenges of the future.

At the national level, My Government will continue to use the First Ministers Meeting on the Economy as a vehicle to propose ways of improving our economic performance. The Government is pleased the Government of Canada has accepted New Brunswick's proposal that the minimum down payment for CMHC insurable mortgages be reduced from 10 to five percent.

A key element of My Government's future economic development thrust is a strengthened economic union with the rest of Canada, and in particular with our partners in the Atlantic region. We will be moving ahead with several initiatives in this area. We will also continue to build on the success of our global trading initiatives, especially through increased exports to the United States.

My Government is committed to leadership in the area of fiscal responsibility as well. New legislation will be brought forward which will confirm the Government's commitment to balance the ordinary account over a four-year period. This legislation will safeguard the financial future of the Province. It will also allow New Brunswickers and others to see and evaluate, in a clear manner, the progress the Government is making on its financial commitment.

My Government will be presenting the **Capital Budget Estimates for 1992-93** to this Assembly. In view of the current state of the economy, the Government will seek to ensure that economic infrastructure and job creation receive priority within the overall capital package. My Minister of Finance will be presenting the details of the capital program early in this Session.

Highway infrastructure will remain a priority of this Government, including the continued development of a four-lane Trans-Canada Highway, as well as other arterial highways and rural roads. The emphasis on **health and education capital infrastructure** will also be continued as will **clean water control grants to municipalities and capital funds to solid waste committees.**

Public sector construction activity in the province, and its ability to create employment, will be further stimulated by **NB Power's Generation Construction Program**. New **wood-fired generating plants at Sussex and Kedgwick** are scheduled for construction by a private company. The installation of a **scrubber at the plant in Dalhousie** will commence this spring. The construction of a new **high voltage transmission system** will be completed in the province. These projects are expected to help the provincial economy and create badly needed jobs for the people of New Brunswick.

It is evident that New Brunswick will no longer be able to depend heavily on its natural resources for the job opportunities that are needed now and in the future. The shift to a more competitive global economy, along with plant modernization and technological adaptation, is having a considerable impact on those industries responsible for a major part of the province's livelihood.

The number of traditional resource sector jobs that New Brunswickers have come to rely on is expected to decrease in the coming years. While this Government will be taking steps to ensure that our primary resource sectors are stabilized and made more competitive, equal emphasis will be given to expanding job opportunities in such industry sectors as high technology manufacturing, small business and the service industries. My Government will be pursuing economic diversification in the 1990s and in so doing will also strengthen the partnership among industry, labour and government.

My Government is deeply concerned about the **forest industry** and, while current market conditions are beyond New Brunswick's control, the Government believes certain measures can be taken at this time to help alleviate the situation. The objective of My Government is to work closely with industry, labour and the private woodlot owners to resolve the long-term problems of competitiveness in the forest industry, while providing financial relief and other assistance through the current recessionary period.

The forest industry will continue to receive priority attention by My Government, and the **Ministerial Committee on Forestry** will function until market conditions for lumber and pulp and paper products improve substantially. Short-term measures to provide cash flow relief to the wood products manufacturing sector have already been announced. While the short-term situation will continue to be monitored, equal emphasis will be given to longer term forest policy initiatives. You will be asked to consider amendments to the *Crown Lands and Forests Act* and the *Forest Products Act* in order to facilitate the implementation of these initiatives.

In recognition of the adverse conditions affecting our forest industry, My Government will be bringing forward a series of new approaches intended to improve **cost efficiency in the management and operations of Crown timber licences.** These approaches will ensure the costs of Crown timber are minimized without sacrificing the management objectives established for public lands.

My Government continues to be concerned about the value-added capability and employment generation in the mining industry. A comprehensive **review of the mineral policy** will be completed and released for public discussion during the year. This will be done in cooperation with the industry and will result in a long-term policy for the mining industry in New Brunswick.

Agriculture is the mainstay of rural New Brunswick and this sector is entering a period of uncertainty. My Government is very aware of the possible changes in the supply management system that could result from the current round of GATT negotiations. This Government will continue to make strong representation to the federal government on those international trade issues that impact on our agricultural industry.

This Government recognizes that New Brunswick's competitiveness in food production relies heavily on the availability of a well-managed land base. **The Land Conservation and Management Program** will be expanded in order to increase the total acreage of efficiently managed agricultural land and help conserve our valuable soil.

My Government has established a **Commission on Land Use and the Rural Environment** and a key element of the mandate is extensive public consultation on the difficult issues of land use. All New Brunswickers share a desire to protect, for our use and that of future generations, the rich resources our Province offers. My Government is confident that, following the completion of the Commission's work, a new **Land Use Policy** can be formulated that will lead to a reduction in land use conflicts, while at the same time protecting and enhancing the quality of the rural environment.

This Government remains convinced rural communities can make more of a contribution to our economy in the 1990s through value-added activities in the agriculture and seafood products sectors. A new food policy is in place and initiatives will be undertaken in **food production and processing** to help the industry position itself to seize global trading opportunities. My Government will build on New Brunswick's comparative advantages, improve our productivity and efficiency, and create more jobs for our people.

My Government's development strategy for this decade will include an increased effort to diversify the economy. Small business, the service sector, tourism and high technology manufacturing are the key targeted sectors in the Government's economic development strategy, and are part of the goal of creating 25,000 new jobs during the course of the Government's new mandate.

An example of the type of new industries that will be required in New Brunswick is the recent establishment of a plant in Dieppe to manufacture components for the space industry. As well, the growth in the service and communications industries in the Province has been truly impressive over the past year. My Government will continue to pursue aggressively further job opportunities in these growing sectors.

The **economic and regional development agreements** continue to represent a vital part of New Brunswick's cost-shared development initiatives with the federal government. A number of extended and new sectoral agreements will be pursued by My Government during the year to assist in the further diversification of the resource, small business and industrial sectors.

My Government wishes to recognize the important role that **credit unions and co-operatives** play in the development of our communities. Mechanisms have been established by this Government to work in partnership with co-operatives to help expand their role in community economic development. The existing credit union legislation will be replaced by a new *Credit Union and Caisse Populaire Act* in order to modernize the operating rules and procedures of these valuable institutions.

A number of legislative initiatives will be brought forward to help improve business activity in the Province. The *Workers' Compensation Act* will be presented for amendments that will maintain a balanced system of compensation to encourage industrial competitiveness, while providing equitable treatment for injured workers. My Government will also be advancing a proposal for consideration to regulate the activities of itinerant merchants, also referred to as transient traders. Revisions will be made to the *Research and Productivity Council Act* to allow for changes in the number and composition of the board of directors.

My Government will be introducing additional legislation to allow for the adoption of new technology in legal and business practices. Amendments to the *Corporation Securities Registration Act*, the *Evidence Act* and the *Security Frauds Prevention Act* will be introduced to allow for the keeping of certain legal records on microfilm and computer. The regulatory environment will be further simplified for businesses by amending the *Arbitration Act* to allow for the resolving of disputes through arbitration in some commercial matters.

The Government recognizes that existing laws and the legal structure governing property being used as security are in need of fundamental change. My Government will be introducing a new *Personal*

Property Security Act that will modernize and consolidate commercial law dealing with the registration of documents. This legislation will replace four existing registry systems, and facilitate the involvement of the New Brunswick business community in national and continental financing transactions. This is part of My Government's resolve to simplify the regulatory procedures and make it easier to do business in New Brunswick.

The Government has released a discussion document on **cross-border shopping**, and the Chamber of Commerce and le Conseil Économique are seeking public input on possible solutions to this problem. Following receipt of their recommendations, My Government will respond with specific measures that will assist in addressing a decline in retail sales and consumption taxes.

My Government shares the business community's concerns with product quality. The **Quality Assurance Program** will be expanded to include a wider range of products, the tourism sector and other services. In keeping with the intent to undertake longer term initiatives for the 1990s, My Government will seek to position New Brunswick as a place where products and services are known nationally and internationally for their exceptional quality.

Other economic development and marketing initiatives will be broadened to strengthen the tourism sector. The **Regional Tourism Advertising Campaign,** undertaken with the Tourism Industry Association of New Brunswick, will be expanded this year to help offset the current downturn in travel. Specific private sector travel products will be packaged and marketed in the Atlantic region. My Government will also undertake a review of the impact of **liquor consumption taxes on the tourism industry.**

Energy is one of the basic foundations of our economy and, as such, is vital to the livelihood of all New Brunswickers. The cornerstone of the **energy policy** is energy efficiency and conservation, and initiatives will be actively pursued in this area. My Government will soon release the results of a major study on the **energy efficiency potential in New Brunswick.** A new *Energy Efficiency Act* will be introduced to regulate minimum levels of energy efficiency for major household appliances and other equipment.

NB Power will launch an **environmental audit program,** and an **energy reduction initiative** is being undertaken to reduce electrical energy demand. These energy initiatives will boost our economy and reduce operating costs for the benefit of all New Brunswickers.

The Government recognizes that labour-management relations in New Brunswick must be improved if we are to develop a healthy economy that will allow New Brunswick to prosper in the 1990s. My Government will propose the establishment of an ongoing **labour-management forum** for business, labour and government to consult on industrial relations issues in a non-confrontational setting.

The environment will remain a priority of this Government throughout its second mandate. An **integrated approach to environmental protection and sustainable development** will be a key thrust of My Government, and it will be part of the economic development policies for this decade. The work of the Premier's Round Table on Environment and Economy is nearly complete which will result in a **sustainable development policy for New Brunswick.**

It is the intent of this Government to use the partnership approach to adopt the principles of **Environmental Sustainability** in the management of our natural resources. This now plays a key role in the policy of **integrated resource management** that is applied to our forests. My Department of Agriculture will undertake a number of initiatives to assist the agri-food industry in adopting **environmentally sustainable agricultural practices.**

A number of environmental initiatives will be undertaken by My Government as part of an increased effort to protect human health and enhance the quality of life. Regulations will be established under the *Beverage Containers Act* which will result in a modified deposit and return system for all designated beverage containers sold in the province. A comprehensive review of the **Environmental Impact Assessment process** will be initiated this year in order to expand and improve public input into the process. The public will be consulted regarding these proposed changes.

Cleaning up our Province will be intensified with the **Green-Up '92** initiative. In partnership with communities and volunteer groups, this Government will continue to build on last year's successful **roadside litter pickup, beach cleanup and adopt-a-stream programs.** The volunteer agency that took the lead role in last year's effort was the Canadian Forestry Association of New Brunswick. My Government would like to compliment the hundreds of individuals and volunteer groups, in all parts of the Province, whose dedication and environmental commitment represent the driving force for these initiatives.

This year My Government will be expanding the **Orphan Contaminated Sites Program** in an effort to rehabilitate a number of

high-risk areas where the original parties responsible cannot be identified. The federal government will be asked to assist in research as well as the cleanup and rehabilitation of a number of chemical and oil contaminated properties.

My Government intends to proceed with the implementation of its **Clean-Air Strategy** and will introduce an **Ozone Depleting Substances Regulation.** This will help prevent further deterioration of the ozone layer by reducing emissions of depleting substances and chemicals.

A new state of the art **environmental laboratory** will become operational this year. Modern technology will be applied to test for contaminants in air, water and soil samples with a much faster turn-around time. This capability will lend considerable support to My Government's policy formulation in the environmental area.

My Government will be supporting a considerable number of both government and community-sponsored initiatives this year under the **Environmental Trust Fund.** This major initiative allows for greater flexibility and the ability to respond to environmental issues in a shorter time frame.

Human Resource Development and Education

My Government is committed to the lifelong learning process and strongly believes a trained and well-educated society is a key to ensuring that New Brunswick has a strong economy in the future. Over the course of the new mandate of this Government, a series of initiatives will be introduced to ensure that more and better learning opportunities exist for New Brunswickers from childhood to the senior adult level. Access to a strengthened education system for all citizens of the province will be a priority.

The work of the recently established **Commission on Excellence in Education** will provide the basis for My Government's major education policy thrusts for the 1990s. My Government sees this as a major step towards the goal of a well-educated workforce, and one that will lead to more meaningful jobs and a more prosperous province.

My Government will be introducing amendments to the *Municipal Elections Act* and the *Schools Act* to provide for the operation of municipal and school board elections as a result of the school board restructuring

process. Amendments to the *Teachers' Pension Act* will be introduced to permit parochial teachers to buy back service time.

The appointment of Canada's first **Minister of State for Literacy** signaled this Government's intent to seriously address the problems of illiteracy in New Brunswick. A key thrust of this office is the establishment of a new and comprehensive **literacy program** for 1992. Part of this effort will include the establishment of a network of **community-based literacy initiatives** throughout the province. The objective of this Government is to establish at least 100 of these locally-based programs throughout New Brunswick during the next four years.

A second element of My Government's literacy effort is the development of a government/community partnership for literacy. The establishment of **NB Literacy Inc.,** an organization with a board of directors from business, labour and government, will provide the focus and drive for this initiative. This new agency will directly support community and business efforts in partnership with Government initiatives. Program resources will be redirected to promote and improve the level of adult literacy. New efforts will be undertaken to ensure a second chance for individuals whose educational and reading background require support.

The integration of the training and labour portfolios into the new Department of Advanced Education and Labour will improve the Government's ability to create a skilled labour force. My Government is undertaking program adjustments that will more effectively integrate the labour requirements of our industries with our education and training efforts to ensure New Brunswick has the best qualified pool of labour now and in the future.

In cooperation with the Government of Canada, My Government will participate in the establishment of a **Labour Force Development Board** to monitor and assess federal and provincial training and human resource development efforts, as provided for in the **Labour Force Development Strategy.**

It is the intention of this Government to put greater emphasis on training and other human resource development initiatives as a key component of economic development in New Brunswick. A number of new training and employment initiatives will be introduced in 1992. An **expanded Miramichi Community College** will be brought into operation. An **accreditation system** will be established to provide official recognition of prior learning.

Part of My Government's human resource development effort is to create meaningful employment opportunities for our trained workers and promote **employment mobility.** The Government was instrumental in helping create an organization that is actively working to eliminate all apprenticeship and occupational certification barriers which impede the mobility of skilled workers in Atlantic Canada.

My Government firmly believes the opportunity to participate in education, training and work experiences should be made available to employable income assistance recipients. In the months ahead a series of measures will be introduced that are designed to ensure income assistance recipients can benefit from a **continuous cycle of training and employment experiences,** preparing them effectively to re-enter the labour force.

Security for our Social Programs

My Government's initiatives to strengthen the economy, create jobs and develop our human resources are vital cornerstones of our strategy to develop New Brunswick to its full potential. At the same time, major efforts will continue to ensure our social programs are secure for the future.

Nothing is more fundamental to New Brunswickers than health care, and My Government shares this concern as well. A major initiative has been put in place to **refocus and rationalize the current system of health and community services** while ensuring our citizens have access to quality services. Providing an affordable and equitable health care system is of concern to all governments in Canada today. The task being undertaken by My Government will involve structural and program adjustments in the service delivery system. This will encourage the appropriate use of acute hospital services and improve access to community health and other social services.

My Government is aware of the concerns New Brunswickers have expressed about the control of health care expenditures, as well as the quality of service. This Government will undertake initiatives to make both health care providers and users aware of the monetary value of the health care services they are receiving. These measures will help New Brunswickers develop a better appreciation of the actual costs of health care in our Province.

As part of this major health initiative, My Government will develop a **Physician Resource Plan** that will manage the number, distribution

and mix of physician resources in New Brunswick over the next decade. **Action Plans for Seniors and Childhood Services** will also be put in place. This will allow My Department of Health and Community Services to do multi-year planning in order to better co-ordinate and focus services for the youngest to the oldest in our society.

Poverty, and in particular the impact on children, continues to be a major concern of My Government. The **School Milk Program** is now in place and the Department of Education has been mandated to ensure access for all children to the program. The Commission on Excellence in Education will be coming forward with recommendations on how schools might play a more pivotal role in addressing **child poverty.**

Tenancy in a mobile home park is a modern phenomenon and My Government will address this through amendments to *The Residential Tenancies Act*. This will more clearly define the rights and obligations of landlords and tenants in mobile home parks.

Concern has been expressed to this Government about the hesitancy of voluntary donations to food banks. My Government will be introducing to the Legislature a new *Benevolent Food and Sundries Donation Act* in order to encourage the donation of food by companies through an extension of liability protection to those involved.

My Government intends to present for your consideration a new *Public Prosecutions Act* in order to clarify the duties performed by key staff in the office of the Attorney General. The new act will define the roles, responsibilities and accountability of the attorney general, the deputy attorney general, the director of public prosecutions and Crown prosecutors.

My Government will continue to work towards the achievement of economic, legal and social equality for women. You will be asked to approve amendments to the *Trespass Act* to prohibit trespassing on the premises of a transition house or similar establishment. This will provide greater safety to women living in these establishments from being abused or threatened by their spouse or partner.

The Government is clearly aware of the difficulty of serving a court order for maintenance or support due to a lack of critical information. You will therefore be asked to amend the *Family Services Act* in order to legalize the release of previously restricted information on the location of the person to be served.

My Government has undertaken an intensive review of the human rights report **Towards a World Family.** The *Human Rights Act* will be brought forward for amendments dealing with specific extensions of anti-discrimination rights. These provisions are needed to protect persons who are particularly vulnerable to arbitrary deprivation of their human rights and freedoms.

The pride and image of New Brunswick is frequently reflected through our culture and heritage, and by the artists and custodians of this valuable resource. The Government is concerned about the future stewardship of our heritage, as well as the adequacy of protective legislation. My Government will therefore work in partnership with individuals and organizations to develop a comprehensive **Heritage Policy** for New Brunswick. It is clearly recognized that heritage and culture must continue to be an integral part of the socioeconomic fabric of our society.

Restructuring Government Services

The impact of global change, together with the current economic recession, requires that our industries, businesses and institutions respond quickly and effectively. Government has a particular responsibility to ensure that it supports and does not impede the capacity of New Brunswick to respond to these changing conditions.

The public sector in New Brunswick now represents about 27 percent of the provincial economy. To support the New Brunswick economy in becoming more modern and effective, My Government will introduce a number of measures to improve government services, increase efficiency and reduce costs.

Following last fall's reduction in the size of Cabinet by 25 percent, My Government is continuing the process of **streamlining and restructuring the public service.** Wherever possible, the modernization and reorganization of the public service will be carried out in such a manner as to minimize its impact on affected individuals. The streamlining measures will include all aspects of publicly supported activity and will be directed at the goal of improving service to the public through administrative efficiency. The full details of the required administrative changes will be made public during the course of this Session.

Some of these details are already well known. Amendments to the *Executive Council Act* will be introduced to formalize the reduction in the

size of Cabinet and the amalgamation of certain departments and agencies of government. The **legislation required to effect the school board changes** will be introduced and the resulting savings will be passed on to the education system.

A major quality management initiative will be tested with the establishment of pilot **Government Service Centres** in the province. This concept will consolidate a number of existing government services in a community to one convenient location, thereby providing better services to our citizens with greater cost efficiency.

My Government recognizes the important role the Government of Canada must play in helping to position the Province for long-term growth. Federal-Provincial fiscal relations are of major concern and this Government will work diligently to renegotiate the renewal of the equalization program and seek to maximize federal transfer payments. My Government believes these are constitutional obligations that help ensure that New Brunswickers share equally in the benefits available to all Canadians.

My Government recognizes the future prosperity of New Brunswick will depend to a large degree on our own ability and initiative. The constructive working relationship with our Maritime partners will continue and a **Legislative Committee on Maritime Economic Cooperation** will be established to seek public input on a number of potential areas of economic co-operation. These initiatives are expected to lead to much closer economic co-operation among our Maritime partners, as well as the regional co-ordination of some government services for greater efficiency. This committee will submit its report prior to the **second Maritime Forum of Cabinets** meeting in June of this year.

Framework legislation for each of the Maritime provinces will be introduced in the three Legislative Assemblies this year in order to formalize certain economic co-operation initiatives. Included in this will be changes to legislation governing public purchasing, securities regulation and transportation. In New Brunswick, changes to the *Business Corporation Act*, the *Partnerships and Business Names Registration Act*, the *Companies Act* and the *Limited Partnership Act* will also be brought forward for amendments. These legislative initiatives will eliminate the need for companies and businesses to register in all three provinces.

The Representation and Electoral District Boundaries Commission will be submitting an interim report to My Government this year. The recommendations are expected to consider the number of

electoral districts, the average number of voters per riding and representation in the Legislature by the aboriginal people of New Brunswick.

This Government is aware of the concerns that New Brunswickers have with the tax system. We must ensure the level of taxation is not so high that it destroys the capacity and motivation of those in a position to contribute to the economic and social development of New Brunswick. My Government will develop and release a **Green Paper on Tax Reform** for public discussion with both citizens and business establishments on a wide range of taxation issues.

My Government recognizes that municipalities and local service districts continue to play an important role in the delivery of essential services to the people of New Brunswick. Mechanisms to encourage more efficient delivery of services through local governments will be considered as part of the restructuring initiative.

A number of legislative initiatives will be undertaken by My Government to help improve the management and delivery of public services. The *Crown Lands and Forests Act* will be amended to simplify the process of approving boundary changes to timber licences and issuing leases on Crown lands. An amendment to the *Municipal Capital Borrowing Act* will simplify the approval of municipal capital borrowing requests. The *Public Utilities Act* will be amended to clarify the authority of the Public Utilities Board concerning the recovery of expenses from the applicant for certain types of hearings.

Constitutional Concerns

The process of renewing the Canadian federation is essential to securing a more prosperous New Brunswick. In this regard, My Government recognizes that constitutional change cannot be successfully achieved without meaningful consultation.

My Government will therefore take immediate steps to establish a Committee of the Legislature to hear the views of New Brunswickers on the report of the New Brunswick Commission on Canadian Federalism. As an important part of this process, there will be a **Citizens' Assembly** in which New Brunswickers will be invited to work actively with members of this House to find a consensus on renewal of the federation.

In this consultative process, members of this Assembly will be challenged to both renew and build partnerships. In particular, you will

be asked to strengthen the partnership between the official linguistic communities of New Brunswick. You will also be challenged to establish a new partnership with the aboriginal peoples of New Brunswick. To complement this consultative process, My Government will seek to play a constructive role with other governments.

My Government has presented to you a four-part program that emphasizes economic development and prosperity. While the program recognizes the current recessionary period, more importantly it also sets the stage for developing and managing the Province for prosperity in the 1990s. Our social programs will be protected. The Government will also act in the best interests of our people in the constitutional debates. My Government remains optimistic that a strong and united Canada will prevail and, with the help of our people, New Brunswick will become a more prosperous and vibrant Province.

The public accounts for the period ending March 31, 1991, will be presented to you, together with the Statement of Estimated Revenues and Expenditures for the coming year.

I pray that Divine Providence will guide you in your deliberations, and will continue to bless the people of New Brunswick.

New Nouveau
Brunswick

Discours du trône

L'honorable

Gilbert Finn, OC
lieutenant-gouverneur

le 11 février 1992

première session
de la 52e législature
du Nouveau-Brunswick

Discours du trône — 1992

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les députés,

Au nom de S.M. la reine, j'ai le grand plaisir de vous souhaiter la bienvenue à l'ouverture de la première session de la 52e législature du Nouveau-Brunswick.

L'année dernière, la province a exercé son droit démocratique en réélisant le gouvernement et en élisant une opposition officielle. Je tiens à féliciter tous les membres de la nouvelle Assemblée législative et je suis convaincu que vous êtes tous prêts à servir et à travailler dans l'intérêt supérieur de la population du Nouveau-Brunswick. Je voudrais saluer particulièrement la première présidente de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, l'hon. Shirley Dysart. J'aimerais également signaler que l'hon. Alan Graham célèbre son 25e anniversaire à titre de député.

Au cours de l'année écoulée, le Nouveau-Brunswick a perdu l'un des plus éminents des siens, l'hon. Richard Bennett Hatfield. L'ancien premier ministre a servi l'Assemblée législative pendant plus de 26 ans, et je suis certain de parler au nom de l'ensemble des parlementaires en saluant son remarquable apport au Nouveau-Brunswick. Sa présence sur la scène provinciale et nationale nous manquera.

Mon gouvernement a eu le plaisir de participer en 1991 au quatrième Sommet de la francophonie, et un certain nombre de projets notables découleront de cette participation. Comptent parmi ces projets l'accueil, en 1992, d'une conférence internationale de ministres de l'Éducation ayant en commun l'usage du français, ainsi que la mise en oeuvre d'un projet de développement économique pour les femmes de l'Afrique occidentale.

Un nouveau jalon a été posé l'année dernière grâce à la création d'un forum des cabinets des Maritimes. Pour la première fois dans l'histoire de la région, les cabinets du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard se sont réunis à Moncton pour instituer un forum sur la coopération économique dans les Maritimes. Je félicite les trois provinces d'une telle initiative de collaboration en vue du mieux-être de toute la population des Maritimes.

Je suis certain de parler au nom de tous les parlementaires en félicitant les gens du Nouveau-Brunswick qui ont excellé dans les

domaines de l'athlétisme, des arts et de l'artisanat. Beaucoup d'entre eux ont été reconnus à l'échelle nationale et internationale par divers prix. Nous saluons ces gens et nous saluons ceux et celles qui, tant au niveau amateur qu'au niveau professionnel, sont engagés dans des activités aussi stimulantes et qui, par le fait même, contribuent à inspirer de la fierté à l'égard de notre province.

Au cours des quatre dernières années, mon gouvernement a réalisé avec succès son programme *Vers un changement*. Les réalisations du premier mandat ont fait que le Nouveau-Brunswick est bien mieux placé pour faire face aux questions et aux problèmes de l'heure. Le gouvernement actuel entreprend avec plaisir son nouveau mandat et il est convaincu de posséder la force et les capacités nécessaires pour gérer avec succès les affaires de la province au cours des quatre prochaines années.

Les Canadiens et Canadiennes de partout au pays s'inquiètent profondément de la santé économique et de la stabilité future de notre pays. Je partage les préoccupations et les espoirs de tous les gens du Nouveau-Brunswick pendant cette période difficile.

Mon gouvernement se préoccupe beaucoup de la conjoncture de récession que nous connaissons actuellement. Bien que le Nouveau-Brunswick ait très peu d'influence sur le ralentissement économique mondial, le gouvernement continuera d'appuyer tous les résidents et résidentes pendant cette période difficile, tout en mettant la province en position de connaître la prospérité dans l'avenir. L'économie et le mieux-être socio-économique de la population du Nouveau-Brunswick seront le mot d'ordre du nouveau mandat de mon gouvernement et du début de la 52e législature.

Les défis que crée la situation économique actuelle seront prédominants au cours de la session, et les initiatives de mon gouvernement viseront quatre objectifs principaux. La préoccupation majeure doit être le renforcement de notre économie au cours des années 90. Le perfectionnement de nos ressources humaines par l'éducation et la formation, la protection de nos programmes sociaux et la restructuration des services gouvernementaux seront également des thèmes dominants. En partenariat avec la population du Nouveau-Brunswick, le gouvernement actuel se propose de mettre en oeuvre dans les domaines mentionnés un certain nombre d'initiatives.

Une économie pour les années 90

L'amélioration de l'économie et la création d'emplois seront notre première préoccupation pendant la session. Mon gouvernement agira dans une perspective d'ensemble pour faire face au ralentissement économique actuel. Diverses initiatives seront prises en vue de contrer l'impact immédiat de la récession et d'établir les structures dont le Nouveau-Brunswick a besoin pour prospérer et pour relever les défis économiques de l'avenir.

À l'échelle nationale, mon gouvernement continuera de se servir des rencontres des premiers ministres sur l'économie comme véhicule pour proposer des moyens d'améliorer notre rendement économique. Le gouvernement est heureux que le gouvernement du Canada ait accepté la proposition du Nouveau-Brunswick de faire passer de 10 % à 5 % la mise de fonds minimale des hypothèques assurées par la SCHL.

Un élément clé de la démarche de mon gouvernement en matière de développement économique futur est une union économique renforcée avec le reste du Canada et, en particulier, avec nos partenaires de la région de l'Atlantique. Nous donnerons suite à plusieurs initiatives à cet égard. Nous continuerons également à bâtir sur les succès de nos initiatives commerciales internationales, surtout grâce à un accroissement des exportations vers les États-Unis.

Mon gouvernement est également engagé à faire preuve de leadership dans le domaine de la responsabilité financière. Seront déposées de nouvelles mesures législatives qui confirmeront l'engagement du gouvernement à équilibrer le compte ordinaire au cours d'une période de quatre ans. Ces mesures législatives protégeront l'avenir financier de la province. Elles permettront également à la population du Nouveau-Brunswick et à d'autres de voir et d'évaluer clairement les progrès du gouvernement à l'égard de son engagement financier.

Mon gouvernement présentera à l'Assemblée législative le **budget des dépenses en capital pour 1992-1993**. Étant donné la situation économique actuelle, le gouvernement cherchera à faire en sorte que l'infrastructure économique et la création d'emplois soient prioritaires dans l'ensemble du budget de capital. Mon ministre des Finances présentera tôt dans la session les détails du programme d'immobilisations.

L'**infrastructure routière**, y compris l'aménagement continu d'une Transcanadienne à quatre voies ainsi que d'autres routes de

grande communication et routes rurales, demeurera une priorité du gouvernement actuel. L'accent continuera aussi de porter sur l'**infrastructure permanente de la santé et de l'éducation**, et les **subventions aux municipalités pour l'assainissement de l'eau** de même que les **fonds en capital pour les comités de déchets solides** seront maintenus.

La construction générée par le secteur public dans la province, et la capacité de création d'emplois qui en découle, sera davantage stimulée par le **Programme de construction de centrales d'Énergie N.-B.** Une compagnie privée est censée entreprendre la construction de nouvelles **centrales alimentées au bois à Sussex et à Kedgwick**. L'installation d'un **épurateur à la centrale de Dalhousie** commencera au printemps. La construction d'un nouveau **réseau de transmission à haute tension** sera achevée dans la province. De tels projets devraient aider l'économie provinciale et créer des emplois grandement nécessaires pour les gens du Nouveau-Brunswick.

Il est évident que le Nouveau-Brunswick ne pourra plus miser fortement sur ses ressources naturelles pour les perspectives d'emplois nécessaires dans l'immédiat et dans l'avenir. Le changement vers une économie mondiale plus concurrentielle ainsi que la modernisation des usines et l'adaptation technologique ont des effets considérables sur les industries qui fournissent une grande partie du gagne-pain de la province.

Le nombre d'emplois traditionnels dans le secteur des ressources, sur lesquels les gens du Nouveau-Brunswick en sont venus à compter, devrait diminuer au cours des prochaines années. Le gouvernement actuel prendra des mesures pour veiller à ce que nos secteurs de ressources primaires soient stabilisés et deviennent plus concurrentiels, mais tout autant d'importance sera accordée à l'accroissement des perspectives d'emplois dans des secteurs industriels tels que la fabrication de pointe, la petite entreprise et les industries de service. Mon gouvernement poursuivra la diversification économique dans les années 90 et renforcera ainsi le partenariat entre l'industrie, la main-d'oeuvre et le gouvernement.

Mon gouvernement se préoccupe beaucoup de l'**industrie forestière** et, bien que les conditions actuelles du marché soient indépendantes de la volonté du Nouveau-Brunswick, le gouvernement croit que certaines mesures peuvent être prises à ce moment-ci pour aider à améliorer la situation. Mon gouvernement a pour objectif de travailler étroitement avec l'industrie, la main-d'oeuvre et les propriétaires de boisés privés pour résoudre les problèmes à long terme

de la compétitivité dans l'industrie forestière, tout en offrant une aide financière et autre pendant la période actuelle de récession.

L'industrie forestière continuera à faire l'objet d'une attention prioritaire de la part de mon gouvernement, et le **Comité ministériel sur les forêts** sera actif jusqu'à ce que les conditions du marché pour le bois d'oeuvre et les produits de pâtes et papiers s'améliorent considérablement. Des mesures à court terme pour assurer un appoint en liquidités au secteur de la fabrication de produits du bois ont déjà été annoncées. Tandis que la situation à court terme continuera d'être suivie, le même accent sera mis sur des initiatives à plus long terme en matière de politique forestière. Il vous sera demandé d'étudier des modifications à la *Loi sur les terres et forêts de la Couronne* et à la *Loi sur les produits forestiers*, en vue de faciliter la mise en oeuvre de telles initiatives.

Étant donné les conditions défavorables qui touchent notre industrie forestière, mon gouvernement présentera une série de nouvelles approches visant à améliorer la **rentabilité dans l'aménagement et l'exploitation des terres de la Couronne visées par des permis de coupe**. Ces approches minimiseront le coût du bois des terres de la Couronne, sans sacrifier les objectifs d'aménagement établis pour les terres publiques.

Mon gouvernement continue à se préoccuper du potentiel de valeur ajoutée et de la création d'emplois dans l'industrie minière. Une vaste **étude de la politique minière** sera effectuée et fera l'objet de discussions publiques au cours de l'année. Elle sera réalisée en collaboration avec l'industrie et permettra d'établir une politique à long terme pour l'industrie minière du Nouveau-Brunswick.

L'agriculture est le pilier des régions rurales du Nouveau-Brunswick, et le secteur entre dans une période d'incertitude. Mon gouvernement est très conscient des changements que la ronde actuelle des négociations du GATT pourrait amener dans le système de gestion des approvisionnements. Le gouvernement actuel poursuivra ses instances énergiques auprès du gouvernement fédéral sur les questions de commerce international qui ont des répercussions sur notre industrie agricole.

Le gouvernement actuel reconnaît que la compétitivité du Nouveau-Brunswick en matière de production alimentaire est largement tributaire de l'accessibilité à un territoire agricole bien géré. Le **Programme de conservation et d'assainissement des terres** sera

élargi afin d'accroître la superficie totale de terres agricoles gérées avec efficacité et de contribuer à la conservation de notre précieux sol.

Mon gouvernement a établi une **Commission sur l'utilisation des terres et de l'environnement rural**, et un élément clé du mandat est une vaste consultation publique sur les difficiles questions de l'utilisation des terres. Les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises souhaitent tous protéger, pour notre usage et pour celui des générations futures, les riches ressources qu'offre notre province. Mon gouvernement est persuadé que, à la suite des travaux de la commission, il sera possible de formuler une nouvelle **politique sur l'utilisation des terres** qui mènera à une diminution des conflits relatifs à l'utilisation des terres, tout en protégeant et en améliorant la qualité de l'environnement rural.

Le gouvernement actuel demeure convaincu que, dans les années 90, les localités rurales peuvent contribuer davantage à notre économie grâce à des activités à valeur ajoutée dans les secteurs des produits agricoles et des fruits de mer. Une nouvelle politique alimentaire est en place, et des initiatives seront entreprises dans le domaine **de la production et de la transformation alimentaires** pour aider l'industrie à être prête à saisir les débouchés commerciaux internationaux. Mon gouvernement bâtira sur les avantages comparatifs du Nouveau-Brunswick, améliorera notre productivité et notre efficacité et créera plus d'emplois pour notre population.

La stratégie de développement de mon gouvernement pour la présente décennie comprendra un effort accru de diversification économique. La petite entreprise, le secteur des services, le tourisme et la fabrication de pointe sont les secteurs clés que vise la stratégie de développement économique du gouvernement et font partie de l'objectif qui est de créer 25 000 nouveaux emplois pendant le nouveau mandat du gouvernement.

Le récent établissement à Dieppe d'une usine de fabrication de pièces pour l'industrie spatiale est un exemple du genre de nouvelles entreprises qu'il faudra au Nouveau-Brunswick. De plus, la croissance des industries de service et de communication dans la province a été réellement impressionnante au cours de l'année écoulée. Mon gouvernement continuera à rechercher de façon dynamique d'autres possibilités d'emplois dans ces secteurs en croissance.

Les **ententes de développement économique et régional** continuent d'être un élément essentiel des initiatives de développement à frais partagés entre le Nouveau-Brunswick et le gouvernement

fédéral. Au cours de l'année, mon gouvernement cherchera à prolonger des ententes et à conclure de nouvelles ententes sectorielles en vue d'aider à diversifier davantage le secteur des ressources, le secteur de la petite entreprise et le secteur industriel.

Mon gouvernement désire reconnaître le rôle important que jouent **les caisses populaires et les coopératives** dans le développement de nos collectivités. Le gouvernement actuel a établi des mécanismes pour travailler en partenariat avec les coopératives en vue de les aider à accroître leur rôle dans le développement économique communautaire. Les mesures législatives actuelles sur les caisses populaires seront remplacées par une nouvelle *Loi sur les credit unions et les caisses populaires* en vue de moderniser les règles et procédures de fonctionnement d'institutions aussi précieuses.

Un certain nombre d'initiatives législatives seront présentées pour aider à améliorer l'activité commerciale dans la province. Des modifications seront proposées à la *Loi sur les accidents du travail* en vue de maintenir un système d'indemnité équilibré pour encourager la compétitivité des industries tout en offrant un traitement équitable aux personnes blessées au travail. Mon gouvernement présentera également une proposition visant à régir les activités des marchands itinérants, aussi appelés commerçants ambulants. La *Loi sur le Conseil de la recherche et de la productivité* sera révisée pour permettre la modification du nombre de membres et de la composition du conseil d'administration.

Mon gouvernement déposera des mesures législatives additionnelles afin de permettre l'adoption de nouvelles technologies dans les pratiques judiciaires et commerciales. Des modifications à la *Loi sur l'enregistrement des sûretés constituées par des corporations*, à la *Loi sur la preuve* et à la *Loi sur la protection contre les fraudes en matière de valeurs* seront déposées afin de permettre la conservation de certains dossiers judiciaires sur microfilm et sur ordinateur. La réglementation sera simplifiée davantage pour les entreprises grâce à des modifications à la *Loi sur l'arbitrage* qui permettront la résolution par arbitrage de différends dans certaines questions commerciales.

Le gouvernement reconnaît que les lois actuelles et la structure légale qui régissent les biens utilisés comme sûretés nécessitent des changements fondamentaux. Mon gouvernement déposera une nouvelle *Loi sur les sûretés relatives aux biens personnels* qui modernisera et consolidera le droit commercial relatif à l'enregistrement des documents. La mesure législative remplacera quatre systèmes d'enregistrement et facilitera la participation des gens d'affaires du

Nouveau-Brunswick aux opérations financières nationales et continentales. La mesure est un élément qui témoigne de la détermination de mon gouvernement à simplifier la réglementation et à faciliter l'activité commerciale au Nouveau-Brunswick.

Le gouvernement a rendu public un document de travail sur les **achats outre-frontière**, et la chambre de commerce ainsi que le conseil économique recherchent l'apport du public quant à des solutions possibles au problème. Après réception de leurs recommandations, mon gouvernement interviendra en prenant des mesures concrètes qui aideront à contrer la baisse des ventes au détail et des recettes provenant des taxes à la consommation.

Mon gouvernement partage les préoccupations des milieux d'affaires quant à la qualité des produits. Le **Programme d'assurance de la qualité** sera élargi de façon à inclure une plus large gamme de produits ainsi que le secteur touristique et d'autres services. Conformément à l'intention d'entreprendre des initiatives à plus long terme pour les années 90, mon gouvernement cherchera à positionner le Nouveau-Brunswick comme un endroit dont les produits et les services sont d'une qualité exceptionnelle, reconnue à l'échelle nationale et internationale.

D'autres initiatives de développement économique et de marketing seront élargies pour renforcer le secteur touristique. La **campagne de publicité pour le tourisme régional**, lancée de concert avec l'Association de l'industrie touristique du Nouveau-Brunswick, sera élargie cette année pour aider à compenser la baisse actuelle des voyages. Des forfaits de voyage du secteur privé seront offerts et mis en marché dans la région de l'Atlantique. Mon gouvernement entreprendra aussi un examen de l'impact des **taxes de consommation de boissons alcooliques sur l'industrie touristique**.

L'énergie est l'une des bases de notre économie et, à cet égard, elle est essentielle au gagne-pain de tous les gens du Nouveau-Brunswick. L'efficacité énergétique et l'économie d'énergie sont la pierre angulaire de la **politique énergétique**, et des initiatives seront activement poursuivies dans le domaine. Mon gouvernement publiera bientôt les résultats d'une importante étude sur le **potentiel d'efficacité énergétique au Nouveau-Brunswick**. Une nouvelle *Loi sur l'efficacité énergétique* sera déposée en vue d'établir des normes minimales d'efficacité énergétique des gros appareils ménagers et d'autre équipement.

Énergie N.-B. lancera un **Programme de vérifications environnementales**, et une **initiative de réductions énergétiques** est en voie pour réduire la demande en électricité. Ces initiatives en matière d'énergie stimuleront notre économie et réduiront les coûts d'exploitation, à l'avantage de tous les gens du Nouveau-Brunswick.

Le gouvernement reconnaît que les relations patronales-syndicales au Nouveau-Brunswick doivent être améliorées si nous voulons développer une économie saine qui permettra à la province de prospérer dans les années 90. Mon gouvernement proposera l'établissement d'un **forum patronal-syndical** continu pour que le secteur des affaires, les syndicats et le gouvernement puissent se consulter sur des questions de relations industrielles dans un cadre non antagoniste.

L'environnement demeurera une priorité du gouvernement actuel tout au long de son second mandat. Une **approche intégrée de la protection de l'environnement et du développement durable** constituera un effort clé de mon gouvernement et fera partie des politiques de développement économique pour la décennie. La Table ronde du premier ministre sur l'environnement et l'économie a presque achevé son travail, et il s'ensuivra une **politique sur le développement durable pour le Nouveau-Brunswick**.

Le gouvernement actuel a l'intention de recourir au partenariat en vue d'adopter les principes de **protection de l'environnement** dans l'aménagement de nos ressources naturelles. Ces principes jouent à l'heure actuelle un rôle clé dans la politique **d'aménagement intégré des ressources** qui s'applique à nos forêts. Mon ministère de l'Agriculture entreprendra un certain nombre d'initiatives pour aider l'industrie agro-alimentaire à adopter des **pratiques agricoles écologiquement durables**.

Mon gouvernement entreprendra un certain nombre d'initiatives environnementales dans le cadre d'un effort accru pour protéger la santé humaine et améliorer la qualité de vie. Des règlements seront pris sous le régime de la *Loi sur les récipients à boisson* et donneront lieu à un système modifié de consigne et de retour pour tous les récipients à boisson désignés en vente dans la province. Un examen exhaustif des **modalités relatives aux études d'impact sur l'environnement** sera entrepris cette année afin d'élargir et d'améliorer l'apport du public au processus. Le public sera consulté sur les modifications proposées.

L'assainissement de notre province sera intensifié grâce à la **campagne «Tout reverdit» de 1992**. En partenariat avec les collectivités et les groupes de bénévoles, le gouvernement actuel continuera à bâtir sur les succès qu'ont été l'année dernière le **programme de ramassage des déchets sauvages le long des routes, le programme de nettoyage des plages et le programme Adoptez un cours d'eau**. L'organisation bénévole qui a été le chef de file dans l'effort de l'année dernière est la Canadian Forestry Association of New Brunswick. Mon gouvernement désire féliciter les centaines de personnes et de groupes bénévoles, de partout dans la province, dont le dévouement et l'engagement écologique sont le moteur de telles initiatives.

Mon gouvernement élargira cette année le **Programme des lieux contaminés orphelins** pour tenter d'assainir un certain nombre de lieux à haut risque pour lesquels les responsables de la contamination ne peuvent être déterminés. Il sera demandé au gouvernement fédéral d'aider à la recherche, ainsi qu'au nettoyage et à l'assainissement d'un certain nombre de lieux contaminés par de l'huile ou des substances chimiques.

Mon gouvernement a l'intention de procéder à la mise en oeuvre de sa **stratégie d'assainissement de l'air** et présentera un *Règlement sur les substances menaçant l'ozone*. De telles mesures, en réduisant les émissions provenant de substances et de produits chimiques menaçants, aideront à empêcher que la couche d'ozone se détériore davantage.

Un nouveau **laboratoire environnemental** de pointe entrera en service cette année. Une technologie moderne permettra d'effectuer beaucoup plus rapidement des analyses pour déceler la présence de polluants dans des échantillons d'air, d'eau ou de sol. Une telle capacité apportera un soutien appréciable à la formulation de la politique de mon gouvernement en matière d'environnement.

Mon gouvernement soutiendra cette année un nombre important d'initiatives gouvernementales et communautaires grâce au **Fonds en fiducie pour l'Environnement**. Une initiative si importante permettra une plus grande souplesse et donnera la capacité de réagir aux questions environnementales dans un délai plus court.

Perfectionnement des ressources humaines et éducation

Mon gouvernement est engagé à l'égard du processus d'apprentissage permanent et est fermement convaincu qu'une société composée de personnes formées et bien instruites est la clé pour s'assurer que le Nouveau-Brunswick ait une économie forte dans l'avenir. Au cours du nouveau mandat du gouvernement actuel, une série d'initiatives seront présentées pour assurer des possibilités d'apprentissage accrues et améliorées aux gens du Nouveau-Brunswick, de l'enfance au troisième âge. L'accès de tous les gens de la province à un système d'éducation renforcé sera une priorité.

Le travail de la **Commission sur l'excellence en éducation**, établie récemment, déterminera les grandes orientations de mon gouvernement en matière d'éducation pour les années 90. Mon gouvernement y voit une importante étape vers l'objectif d'une main-d'oeuvre bien instruite et, par conséquent, vers des emplois plus valorisants et une province plus prospère.

Mon gouvernement déposera des modifications à la *Loi sur les élections municipales* et à la *Loi scolaire* afin de prévoir le déroulement des élections des conseils municipaux et des conseils scolaires à la suite de la restructuration de ces derniers. Des modifications à la *Loi sur la pension de retraite des enseignants* seront présentées pour permettre aux enseignantes et aux enseignants titulaires de permis locaux de racheter du temps de service.

La nomination de la première **ministre d'État à l'Alphabétisation** au Canada illustre l'intention du gouvernement actuel de s'occuper sérieusement des problèmes d'analphabétisme au Nouveau-Brunswick. Un objectif clé lié à une telle charge est la mise sur pied en 1992 d'un nouveau et vaste **Programme d'alphabétisation**. Cela comportera notamment la création d'un réseau provincial d'**initiatives communautaires d'alphabétisation**. L'objectif du gouvernement actuel est d'établir au moins 100 programmes locaux du genre dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick au cours des quatre prochaines années.

Un deuxième élément de l'effort d'alphabétisation de mon gouvernement est l'établissement d'un partenariat en alphabétisation entre le gouvernement et les collectivités. L'établissement d'**Alphabétisation Nouveau-Brunswick Inc.**, une organisation dont le conseil d'administration provient du secteur des affaires, du monde du travail et du gouvernement, servira de pivot et de moteur pour une

telle initiative. Le nouvel organisme appuiera directement les efforts des collectivités et du secteur des affaires, en partenariat avec les initiatives du gouvernement. Les ressources des programmes seront réorientées pour favoriser l'alphabétisation des adultes et en améliorer le niveau. De nouveaux efforts seront déployés pour veiller à ce qu'une deuxième chance soit accordée aux personnes qui ont besoin d'aide en ce qui a trait aux acquis scolaires et à la lecture.

L'intégration des portefeuilles de la formation et du travail au nouveau ministère de l'Enseignement supérieur et du Travail améliorera la capacité du gouvernement de former une main-d'oeuvre spécialisée. Mon gouvernement s'occupe d'ajuster les programmes pour adapter plus efficacement nos efforts d'éducation et de formation aux exigences de nos industries en matière de main-d'oeuvre afin de veiller à ce que le Nouveau-Brunswick ait la main-d'oeuvre la plus qualifiée dans l'immédiat et dans l'avenir.

En coopération avec le gouvernement du Canada, mon gouvernement participera à l'établissement d'une **Commission de mise en valeur de la main-d'oeuvre** en vue de suivre et d'évaluer les efforts fédéraux et provinciaux en matière de formation et de perfectionnement des ressources humaines, tel que le prévoit la **Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre**.

Le gouvernement actuel a l'intention de mettre un plus grand accent sur la formation et d'autres initiatives de perfectionnement des ressources humaines comme élément clé du développement économique au Nouveau-Brunswick. Un certain nombre de nouvelles initiatives de formation et d'emploi seront lancées en 1992. Le **collège communautaire agrandi de la Miramichi** deviendra opérationnel. Un **système d'agrément** sera établi pour offrir une reconnaissance officielle des acquis.

Une partie des efforts de mon gouvernement pour le perfectionnement des ressources humaines est de créer des perspectives d'emplois valorisants pour notre main-d'oeuvre qualifiée et de promouvoir la **mobilité de l'emploi**. Le gouvernement a aidé à créer une organisation qui s'occupe activement d'éliminer tous les obstacles qui, en matière d'apprentissage et de reconnaissance professionnelle, nuisent dans la région de l'Atlantique à la mobilité des travailleuses et travailleurs qualifiés.

Mon gouvernement croit fermement que la possibilité de participer à des expériences d'éducation, de formation et de travail devrait être à la portée des bénéficiaires de l'aide au revenu aptes à exercer un

emploi. Dans les mois qui viennent, une série de mesures seront présentées pour que les bénéficiaires de l'aide au revenu puissent profiter d'un **cycle continu d'expériences de formation et d'emploi** qui les préparera efficacement à retourner sur le marché du travail.

Protection de nos programmes sociaux

Les initiatives de mon gouvernement pour renforcer l'économie, créer des emplois et mettre en valeur nos ressources humaines sont des pierres angulaires essentielles de notre stratégie visant à développer le plein potentiel du Nouveau-Brunswick. En même temps, des efforts importants se poursuivront pour faire en sorte que nos programmes sociaux soient protégés pour l'avenir.

Pour les gens du Nouveau-Brunswick, rien n'est plus fondamental que les soins de santé, et c'est une préoccupation que partage mon gouvernement. Une initiative importante a été mise en oeuvre pour **réorienter et rationaliser le système actuel de soins de santé et de services communautaires** tout en veillant à ce que nos résidents et résidentes aient accès à des services de qualité. Assurer un système de soins de santé abordable et équitable est aujourd'hui une préoccupation de tous les gouvernements au Canada. La tâche que mon gouvernement entreprend portera sur des ajustements aux structures et aux programmes du système de prestation des services, ce qui encouragera un bon usage des services hospitaliers actifs et améliorera l'accès aux services de santé communautaires et à d'autres services sociaux.

Mon gouvernement est conscient des préoccupations que la population du Nouveau-Brunswick a exprimées au sujet de la qualité des services et de la maîtrise des dépenses au chapitre des soins de santé. Le gouvernement actuel prendra des initiatives visant à sensibiliser tant les dispensateurs que les bénéficiaires des soins de santé à la valeur monétaire des services de santé qui sont fournis. De telles mesures aideront les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises à mieux apprécier les coûts réels des soins de santé dans notre province.

Dans le cadre de cette importante initiative en matière de santé, mon gouvernement élaborera un **Plan des ressources médicales** qui gouvernera le nombre, la répartition et la composition des ressources médicales au Nouveau-Brunswick au cours de la prochaine décennie. Des **plans d'action pour les personnes âgées et les services à l'enfance** seront aussi établis. Mon ministère de la Santé et des

Services communautaires pourra ainsi faire une planification pluriannuelle pour mieux coordonner et cibler les services offerts aux membres de notre société, des plus jeunes aux plus âgés.

La pauvreté, surtout les répercussions sur les enfants, continue d'être une préoccupation majeure de mon gouvernement. Le **Programme de distribution de lait dans les écoles** est maintenant en place, et le ministère de l'Éducation a été chargé d'assurer que tous les enfants aient accès au programme. La Commission sur l'excellence en éducation formulera des recommandations sur la façon dont les écoles pourraient jouer un rôle plus déterminant pour enrayer la **pauvreté chez les enfants**.

La location d'emplacements dans les parcs de maisons mobiles est une réalité de la vie moderne, et mon gouvernement s'en occupera au moyen de modifications à la *Loi sur la location de locaux d'habitation*. Les modifications définiront plus clairement les droits et obligations des propriétaires et des locataires dans les parcs de maisons mobiles.

Des préoccupations ont été manifestées au gouvernement actuel quant aux réticences à faire des dons volontaires aux banques alimentaires. Mon gouvernement déposera à l'Assemblée législative une nouvelle *Loi sur les dons d'aliments et d'articles divers à des fins de bienfaisance*, afin d'encourager les dons d'aliments par les compagnies, en offrant aux intervenants une protection couvrant la responsabilité.

Mon gouvernement a l'intention de vous saisir d'une nouvelle *Loi sur les poursuites publiques* en vue de préciser les fonctions liées aux postes clés du bureau du procureur général. La nouvelle loi définira les fonctions et attributions ainsi que la responsabilité du procureur général, du sous-procureur général, du directeur des poursuites publiques et des procureurs de la Couronne.

Mon gouvernement poursuivra son travail en vue d'assurer aux femmes l'égalité économique, juridique et sociale. Il vous sera demandé d'approuver des modifications à la *Loi sur les actes d'intrusion* en vue d'interdire les actes d'intrusion sur les lieux d'une maison de transition ou d'un établissement analogue. Ces modifications assureront aux femmes hébergées dans de tels établissements une meilleure protection contre les mauvais traitements ou les menaces de leur conjoint ou partenaire.

Le gouvernement est bien conscient du fait que le manque de renseignements essentiels rend difficile la signification d'une ordonnance judiciaire d'entretien ou de soutien. Il vous sera donc

demandé de modifier la *Loi sur les services à la famille* pour légaliser la divulgation de renseignements actuellement non communicables sur l'endroit où se trouve la personne à qui l'ordonnance doit être signifiée.

Mon gouvernement a entamé un examen intensif du rapport sur les droits de la personne intitulé *Pour faire du monde notre famille*. Des modifications seront présentées à la *Loi sur les droits de la personne* afin d'ajouter des dispositions précises traitant des droits antidiscriminatoires. Ces dispositions sont nécessaires pour protéger les personnes qui sont particulièrement vulnérables à une perte arbitraire de leurs droits et libertés individuels.

La fierté et l'image du Nouveau-Brunswick sont fréquemment exprimées dans notre culture et notre patrimoine, ainsi que par les artistes et les gardiens d'une ressource aussi précieuse. Le gouvernement se préoccupe de la gérance future de notre patrimoine, de même que de la pertinence de mesures législatives protectrices. Mon gouvernement travaillera donc en partenariat avec des particuliers et des organisations afin d'élaborer une **politique patrimoniale** globale pour le Nouveau-Brunswick. Il est clairement reconnu que le patrimoine et la culture doivent continuer de faire partie intégrante du tissu socio-économique de notre société.

Restructuration des services gouvernementaux

L'impact des changements à l'échelle mondiale, associé à la récession économique actuelle, exige que nos industries, nos entreprises et nos institutions s'adaptent rapidement et efficacement. Il incombe particulièrement au gouvernement de s'assurer qu'il soutient, et non qu'il entrave, la capacité du Nouveau-Brunswick de s'adapter aux circonstances changeantes.

Le secteur public du Nouveau-Brunswick représente à l'heure actuelle environ 27 % de l'économie provinciale. Afin d'aider l'économie néo-brunswickoise à devenir plus moderne et plus efficace, mon gouvernement présentera un certain nombre de mesures pour améliorer les services gouvernementaux, accroître l'efficacité et réduire les coûts.

À la suite d'une réduction de 25 % du Cabinet l'automne dernier, mon gouvernement poursuit le processus **de rationalisation et de restructuration des services publics**. Partout où il sera possible, la modernisation et la réorganisation des services publics seront effectuées d'une manière qui en minimise les effets sur les personnes

touchées. Les mesures de rationalisation engloberont tous les aspects de l'activité financée par les deniers publics et viseront, par l'efficacité administrative, à améliorer les services offerts au public. Les détails complets des changements administratifs nécessaires seront rendus publics au cours de la session.

Certains des détails sont déjà bien connus. Des modifications à la *Loi sur le Conseil exécutif* seront présentées en vue de rendre officielles la réduction du Cabinet et la fusion de certains ministères et organismes du gouvernement. Les **mesures législatives nécessaires pour mettre en vigueur les changements aux conseils scolaires** seront déposées, et les économies qui en découleront seront affectées au système d'éducation.

Une importante initiative de gestion de la qualité sera mise à l'essai grâce à la création de **centres de services gouvernementaux** pilotes dans la province. Le concept vise à réunir un certain nombre de services gouvernementaux actuels à un endroit pratique dans une localité, ce qui permettra d'offrir de façon plus rentable des services améliorés à notre population.

Mon gouvernement reconnaît le rôle important que le gouvernement du Canada doit jouer pour aider à mettre la province en position de croissance à long terme. Les relations fiscales fédérales-provinciales sont une préoccupation majeure, et le gouvernement actuel travaillera assidûment à renégocier le renouvellement du programme de péréquation et à maximiser les paiements de transfert fédéraux. Mon gouvernement estime que de telles obligations constitutionnelles aident à faire en sorte que les gens du Nouveau-Brunswick profitent au même titre des avantages dont bénéficient tous les Canadiens et Canadiennes.

Mon gouvernement reconnaît que la prospérité future du Nouveau-Brunswick dépendra largement de nos propres compétences et initiatives. Les relations de travail positives avec nos partenaires des Maritimes se poursuivront, et un **Comité législatif sur la coopération économique dans les Maritimes** sera mis sur pied pour recueillir l'apport du public au sujet d'un certain nombre de domaines potentiels de coopération économique. Il est prévu que de telles initiatives mèneront à une coopération économique beaucoup plus étroite entre nos partenaires des Maritimes ainsi qu'à la coordination régionale de certains services gouvernementaux pour une plus grande efficacité. Le comité soumettra son rapport avant le **deuxième forum des cabinets des Maritimes**, qui aura lieu en juin de cette année.

Des **lois-cadres** pour chacune des provinces Maritimes seront déposées cette année aux trois assemblées législatives pour officialiser certaines initiatives de coopération économique. Les mesures législatives régissant les achats publics, la réglementation des valeurs et les transports sont parmi celles qui seront modifiées. Au Nouveau-Brunswick, des modifications seront aussi proposées à la *Loi sur les corporations commerciales*, à la *Loi sur l'enregistrement des sociétés en nom collectif et des appellations commerciales*, à la *Loi sur les compagnies* et à la *Loi sur les sociétés en commandite*. Grâce à de telles initiatives législatives, les compagnies et les entreprises n'auront plus besoin de s'enregistrer dans toutes les trois provinces.

La **Commission sur la représentation et la délimitation des circonscriptions électorales** présentera cette année un rapport provisoire à mon gouvernement. Il est prévu que les recommandations porteront sur le nombre de circonscriptions électorales, le nombre moyen de votants par circonscription et la représentation des autochtones du Nouveau-Brunswick à l'Assemblée législative.

Le gouvernement actuel est conscient des préoccupations des Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises à l'égard du régime fiscal. Nous devons nous assurer que le niveau de fiscalité n'est pas élevé au point de détruire la capacité et la motivation de ceux et celles qui sont en mesure de contribuer au développement social et économique du Nouveau-Brunswick. Mon gouvernement élaborera et publiera un **livre vert sur la réforme fiscale** en vue de discussions publiques qui engloberont une vaste gamme de questions fiscales et auxquelles participeront la population et les entreprises.

Mon gouvernement reconnaît que les municipalités et les districts des services locaux continuent à jouer un rôle important dans la prestation de services essentiels à la population du Nouveau-Brunswick. Des mécanismes pour favoriser une prestation plus efficiente de services par les administrations locales seront envisagés dans le cadre de l'initiative de restructuration.

Mon gouvernement entreprendra un certain nombre d'initiatives législatives pour aider à améliorer la gestion et la prestation des services publics. La *Loi sur les terres et forêts de la Couronne* sera modifiée pour simplifier, d'une part, l'approbation des modifications aux limites prévues dans les permis de coupe et, d'autre part, l'octroi des concessions à bail des terres de la Couronne. Une modification à la *Loi sur les emprunts de capitaux par les municipalités* simplifiera l'approbation des demandes d'emprunts de capitaux par les municipalités. La *Loi sur les entreprises de service public* sera modifiée pour clarifier les pouvoirs de la Commission des entreprises de service

public pour ce qui est de recouvrer auprès du demandeur les frais liés à certains types d'audiences.

Préoccupations constitutionnelles

Le processus de renouvellement de la fédération canadienne est essentiel à un Nouveau-Brunswick plus prospère. À cet égard, mon gouvernement reconnaît que des changements constitutionnels ne peuvent être effectués avec succès sans une consultation valable.

Mon gouvernement prendra donc des mesures immédiates afin de créer un comité législatif qui entendra les points de vue de la population de la province au sujet du rapport de la Commission du Nouveau-Brunswick sur le fédéralisme canadien. Un volet important du processus sera une **Assemblée du peuple**, dans le cadre de laquelle les gens du Nouveau-Brunswick seront invités à travailler activement avec les parlementaires en vue d'en arriver à un consensus sur le renouvellement de la fédération.

Au cours des consultations, les parlementaires devront relever le défi de renouveler des partenariats et d'en créer d'autres. En particulier, il vous sera demandé de renforcer le partenariat entre les communautés linguistiques officielles du Nouveau-Brunswick. Vous devrez également relever le défi d'établir un nouveau partenariat avec les peuples autochtones du Nouveau-Brunswick. Pour compléter un tel processus consultatif, mon gouvernement verra à jouer un rôle constructif de concert avec d'autres gouvernements.

Mon gouvernement vous a présenté un programme à quatre volets qui met l'accent sur le développement économique et la prospérité. Tout en reconnaissant la période de récession actuelle, ce programme prépare avant tout le terrain pour développer et gérer la province en vue de la prospérité au cours des années 90. Nos programmes sociaux seront protégés. Le gouvernement agira aussi dans le meilleur intérêt de notre population au cours des débats constitutionnels. Mon gouvernement demeure optimiste qu'un Canada fort et uni s'imposera, et, avec l'aide de notre population, le Nouveau-Brunswick deviendra une province plus prospère et plus dynamique.

Les comptes publics pour la période se terminant le 31 mars 1991, ainsi qu'un état des recettes et dépenses prévues pour l'année qui vient, vous seront présentés.

Que la Divine Providence vous guide dans vos délibérations et qu'elle continue à bénir la population du Nouveau-Brunswick.